CERTIFICAT



obeler fenneng:beetebuerg: hunchereng näerzeng

eis gemeng

L'autorisation	de	bâtir	pour	les	travaux	ci-dessous	а	été	accordée	conformément	aux	dispositions
réglementaires	n vig	ueur.										

Autorisation de bâtir no.:

2024 58

Genre des travaux:

l'installation d'une pompe à chaleur dans le recul arrière de la maison

unifamiliale

Localisation des travaux:

25, Cité Beaulieu L-3383 Noertzange

Section E de Noertzange no. 177/1144

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents peuvent être inspectés aux bureaux du service technique de la commune de Bettembourg pendant le délai de recours devant les juridictions administratives.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du présent certificat. (article 37, alinéa 6).

Date d'affichage:

1 2 AVR. 2024

Bettembourg, le

1 1 AVR. 2024

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

Ce certificat est à afficher sur le chantier près du trottoir d'une manière accessible et lisible pour le public.

